

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1018

présenté par
M. Lescure et Mme Dubost

ARTICLE 74

À la seconde phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« du comité d'évaluation mentionné au »,

les mots :

« prévus au même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.